

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 33330 du 2 mai 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
de la spécialité « affaires immobilières »**

NOR : INTJ1812058S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 92368 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1732723S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juin 2018 :

**Brûleport Philippe**

NIGEND : 144 632

NLS : 8 002 314

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mai 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET